

CLUB FRANÇAIS DU WHIPPET

Affilié à la Société Centrale Canine
Agréé par le ministère de l'Agriculture
Présidente d'honneur : Mme Arlette Moniot

Président: Pascal PELLEN

Siège social : 14 Quarter Allée des Espaliers - 93340 Le Raincy

Le Club Français du Whippet déclare opter pour l'année 2011 pour la solution numéro "3"

L'homologation du titre du Champion National de Conformité au Standard comporte une exposition spéciale de Race.

Calendrier des manifestations « Spéciales » prévues en 2011 :

1) Nos "Spéciales" en 2011

Le 27 février à Toulouse (CACIB) juge M. Valerio NATALETTI (I)
Le 20 mars à Montluçon (CACIB) juge Mrs Elina HAAPANIEMI (FIN)
Les 14-15 mai à Grenoble (CACIS) juge M. Robert OSTERWALDER (CH)
Le 18 juin à Semur en Auxois (CACIS) juge M. Jean Jacques DUPAS (F)
Le 10 Septembre Conty (CACIS) juge Mrs Bjorg Foss (N)
Le 5-6 novembre à Metz (CACIB), juge M. David Miller (USA)

2) Exposition Nationale d'Élevage le 7 mai 2011 à Soissons

Juges : Mrs Sandra Marshall (Royaume-Uni) pour les mâles & M Knut Blütecher (Norvège)
pour les femelles

3) Régionale d'Élevage le 16 octobre 2011 Liverdy

Juge: Mme Bourdin (F)

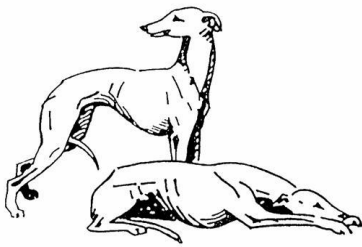
Règlement du Championnat National de Conformité au Standard pour le Whippet

Spécificités du CFW. :

- Test d'identification génétique
- Pedigree complet
- Contrôle de Toise
- TB en course (ENC ou PVL)

III – Associations de races organisant annuellement une Exposition Nationale d'Élevage (Admettant deux Champions par an pour chaque sexe).

Ces Expositions Nationales d'Élevage devront réunir un minimum de 50 sujets pour l'ensemble des races ou variétés dépendant du club.



CLUB FRANÇAIS DU WHIPPET

Affilié à la Société Centrale Canine
Agréé par le ministère de l'Agriculture
Présidente d'honneur : Mme Arlette Moniot

Président: Pascal PELLEN

Siège social : 14 Quarter Allée des Espaliers - 93340 Le Raincy

Pour l'obtention du titre de Champion National de Conformité au Standard, le whippet devra cumuler :

- 1) Soit le **C.A.C.S. de l'exposition de Championnat** , soit le **C.A.C.S. de l'Exposition Nationale d'Élevage**.

Dans le cas où le même whippet obtiendrait ces deux C.A.C.S. (et s'ils ne sont pas utilisés pour son homologation), la R.C.A.C.S. de la récompense obtenue en second serait transformée en C.A.C.S. sous réserve que le Whippet l'ayant obtenue remplisse les conditions exigées ci-dessus.

- 2) **Un C.A.C.S. dans une Exposition Internationale** où est obligatoirement attribué le C.A.C.I.B.
- 3) **Un C.A.C.S. dans l'une des Expositions "Spéciales"** de race organisées par le Club Français du Whippet.

La R.C.A.C.S. de la "Spéciale" (sous réserve que le Whippet l'ayant obtenu réponde aux conditions d'homologation exigées par le règlement) pourra être convertie en C.A.C.S. si le whippet qui a obtenu cette récompense ne peut prétendre à l'homologation de celle-ci pour raison de santé.

Ces deux derniers C.A.C.S. devront être obtenus dans un délai maximum de deux ans après l'Exposition de championnat ou l'Exposition Nationale d'Élevage. Les C.A.C.S. obtenus avant le C.A.C.S. de Championnat ou de l'Exposition Nationale d'Élevage sont valables pour l'homologation du titre.

Lorsqu'un chien obtient dans la même année le C.A.C.S. de l'Exposition Nationale d'Élevage et celui du Championnat le sujet qui obtient la R.C.A.C.S. de la deuxième de ces expositions peut l'utiliser comme un C.A.C.S. de Championnat pour l'homologation du titre de Champion de France de Conformité au Standard (Comité du 7 décembre 2010).

Les trois C.A.C.S. doivent être obtenus sous trois juges différents.

- 4) Avoir subi avec succès **un contrôle de toise** réalisé par 3 personnes habilitées à mesurer un whippet dont un membre du comité du CFW
- 5) Avoir obtenu un **Très Bon en course** soit en ENC (racing) soit en PVL (coursing)
- 6) Avoir un **pedigree complet**
- 7) Etre identifié génétiquement (**ADN**)